



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### 2018/49

Séance du 9 mars 2018 à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 20 février 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 9 mars 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

**Objet :** Fourniture de bennes à déchets de 15 à 30 m<sup>3</sup> pour les déchèteries du SIRTOM de la Région de BRIVE - Années 2019 – 2022

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	93
Votants : 91 x 1 voix + 2 x 6 voix =	103
Et Pouvoirs : 3 x 1 voix + 2 x 6 voix =	15

-----

Le SIRTOM possède sur son territoire 18 déchèteries équipées de bennes en location ou lui appartenant.

Les bennes à disposition des usagers dans les déchèteries concernent les déchets tout-venant, encombrants, gravats valorisables et non valorisables, déchets verts, ferrailles et métaux, cartons et bois A et B.

De plus le SIRTOM souhaite expérimenter la mise en place de bennes spécifiques afin de valoriser au maximum les déchets :

- bennes carton pour les zones industrielles
- bennes papier dédiées aux collectivités

Certaines bennes en service actuellement sont dégradées et usées. Il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, de procéder à leur remplacement.

Je vous propose :

- de décider que la fourniture de bennes à déchets de 15 à 30 m<sup>3</sup> pour les déchèteries du SIRTOM fera l'objet d'un accord cadre à bons de commande conclu en application des articles 27, 43, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, décomposé de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 019-251903100-20180309-2018\_49-DE

Besnier  
Levrault

Envoyé en préfecture le 13/03/2018

Reçu en préfecture le 13/03/2018

Affiché le

ID : 019-251903100-20180309-2018\_49-DE

Berger  
Levrault

- **lot unique** : Fourniture de bennes à déchets  
SIRTOM de la Région de BRIVE – années 2019 à 2022.

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place la procédure régissant les marchés publics à procédures adaptées et à signer, après avis de la commission des marchés à procédures adaptées (CMPA), les marchés et documents s'y rapportant

La consultation sera une consultation initiale. La forme du marché sera du type accord cadre à bons de commande. Ce marché sera alloté pour une durée de 4 ans de 2019 à 2022.

La dépense correspondante sera inscrite à la section investissement – article 2188 – opération 1005.

Je vous demande de délibérer sur ces propositions.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,

**Yves LAPORTE**